



courtage

Souscrire à une assurance prévoyance



Pour le bien de son entreprise et pour celui de ses proches, il est primordial que le chef d'entreprise, puisse maintenir son niveau de revenu si son état de santé l'obligeait à suspendre temporairement ou définitivement son activité, ou à protéger son patrimoine professionnel et personnel s'il était amené à disparaître.

Pourquoi souscrire à une assurance prévoyance ?

La couverture financière proposée par le régime obligatoire des chefs d'entreprise n'est généralement pas suffisante en cas d'incapacité, d'invalidité, de maladie ou de décès.

Pour ne pas prendre le risque de mettre en péril votre entreprise et protéger votre foyer en cas d'arrêt temporaire ou définitif, il est nécessaire de souscrire à une assurance prévoyance avec un niveau de garanties adapté à votre situation.

Notre mission comprend :

- Un audit complet de votre situation, intégrant des solutions que vous auriez déjà retenues pour être certain que les garanties souscrites sont bien en adéquation avec vos besoins et vos priorités
- Le cas échéant, la recherche de solutions alternatives, moins onéreuses ou ayant des niveaux de garanties plus élevés (EMARGENCE travaille exclusivement avec des compagnies dont les contrats n'ont pas de tarifs qui évoluent avec l'âge de l'assuré)

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée